

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20171114-DCM2017-60-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Suite à l'absence de quorum de la séance du 11 Novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 11 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre 2017 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : L LEYGUE, A TONETTI, R MAGNAN, M VILLAR, B CAGNY, JC RIVAYROL
Absents : S LEBRE, E QUINSON, JP HESPEL, M CARRERE, P MIFFRE
Procurations : P. MIFFRE à L LEYGUE ; M CARRERE à B CAGNY

Romain MAGNAN est élu secrétaire de séance.

DCM2017-60 : MOTION DE SOUTIEN A L'EDITION FR3 PAYS CATALAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des Maires, des Adjointes de France et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales a adopté lors de son Conseil d'Administration du 27 septembre 2017, une motion visant à défendre le maintien de FR3 Pays Catalan – 7 minutes d'informations ouvertes sur notre département, partie importante de la défense de notre identité -, que la Direction de France Télévision envisage de supprimer au mois de Janvier 2018.

Le texte de la motion est le suivant :

La présidence de France Télévision confirme la suppression des éditions locales diffusées sur France 3, et ceci à compter du 1er Janvier 2018.

Le 27 Septembre dernier, La présidente de France Télévision, Delphine Ernotte a toutefois annoncé que la décision de supprimer les décrochages locaux serait laissée à la discrétion des directions régionales.

C'est ainsi que nous nous adressons directement à M. Carlos Belinchon, Directeur Régional, pour défendre le maintien de l'édition Pays Catalan.

Aux considérations d'ordre économique qui semblent prévaloir à l'arrêt de l'émission, nous opposons celles de service public que nous pensons partager avec cette institution qu'est France Télévision.

Cette décision va à l'encontre des principes d'intérêt général et d'égalité d'accès à tous à l'information qui sont le ferment de l'action d'un service public télévisuel.

Ce principe d'égalité oblige par conséquent à laisser sa place à l'information de proximité et c'est précisément à cette obligation que répond France 3 Pays Catalan. La suppression du décrochage local aura pour conséquence moins de reportages sur l'actualité sociale, économique, politique, sportive et associative de notre département.

Ce n'est ni de l'ordre de l'anecdotique, ni de l'ordre d'une perte quelconque liée à du folklore, mais bien la perte d'une fenêtre ouverte sur nos actualités départementales et par conséquent notre identité.

Depuis 23 ans, ce journal de proximité de 7 minutes est diffusé du lundi au vendredi sur l'ensemble des Pyrénées-Orientales. Il est plébiscité par les téléspectateurs parce qu'il répond à un besoin. C'est à cela que sert le service public qui n'est pas seulement guidé par des enjeux économiques mais principalement sociétaux, culturels et égalitaires.

Aussi nous demandons à M. Carlos Belinchon de prendre une décision guidée par l'ensemble des principes que nous venons d'énoncer et de maintenir l'édition France 3 Pays Catalan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De soutenir la motion de soutien à l'édition FRANCE 3 PAYS CATALAN

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :